



Saint-Jean-Kerdaniel

www.saintjeankerdaniel.com

Bulletin municipal



Mai 2022



Je commencerai cet édit par quelques mots sur la situation internationale et nationale en souhaitant partager avec vous ma consternation sur le conflit en Ukraine et sur les agissements inqualifiables de la Russie. Ces comportements incompréhensibles en 2022 sont d'un autre temps. Le Conseil Municipal a fait part de sa solidarité à l'égard des populations civiles qui sont nécessairement impactées par cette guerre et formule le vœu d'un cessez-le-feu immédiat. Le Conseil Municipal a voté un soutien financier à hauteur de 3 000 € qui sera fléchi sur des initiatives locales d'accueil de réfugiés. Nous avons également souhaité pavoiser la mairie du drapeau Ukrainien en signe de soutien.

Sur la situation nationale et l'élection présidentielle, je veux tout d'abord vous féliciter d'avoir voté massivement. Le vote est un droit que nous avons acquis et que nous devons exercer et protéger. Je considère pour ma part qu'il s'agit d'une obligation. Cette participation massive s'explique par les enjeux considérables en présence. Je ne veux pas commenter le sens des résultats. Le vote est personnel, chacun a le droit de défendre ses idées. Je me réjouis pour ma part de la victoire de la démocratie et des valeurs républicaines. Notre pays dispose de nombreux atouts, sachons les mettre en avant, les défendre, relever les défis qui nous attendent, au-delà des idées partisans qui me semblent aujourd'hui bien dépassées. Les différentes politiques menées jusqu'à présent ont montré leurs limites, personne ne détient la vérité. Soyons simplement audacieux et inventifs. Je souhaite une belle réussite à notre Président de la République, qui devra obtenir une majorité à l'Assemblée Nationale pour la pleine réussite de son programme. Les élections législatives auront lieu les 12 et 19 juin prochains. Dans le contexte économique et inflationniste que nous connaissons, le défi du pouvoir d'achat me paraît être une priorité afin d'améliorer le quotidien de tout un chacun.

Au niveau communal, le marché hebdomadaire de Saint-Guignan se développe grâce aux commerçants qui sont présents tous les mardis de 16h30 à 19 h avec Damien le boulanger, Lionel le maraîcher, Anne la nouvelle épicière qui remplace depuis début avril Emilie et Thierry le producteur de pommes. Si vous ne le connaissez pas encore, je vous invite à découvrir ce petit marché, l'ambiance y est très sympathique et les produits de qualité.

Même si le contexte sanitaire reste encore incertain, nous avons pris l'initiative de vous proposer une journée citoyenne avec une matinée dédiée à deux ateliers (un atelier de formation aux gestes qui sauvent avec le concours des Pompiers et un atelier nettoie la nature) et un après-midi pique-nique convivial au boulodrome ouvert aux kerdanielais. Une belle journée en perspective et un avant-goût de vacances !

Je terminerai par un point sur les travaux programmés pour cette année 2022 suite au vote du budget. Quelques dépenses restent à payer pour terminer les aménagements de Saint-Guignan. Le résultat est à la hauteur des attentes des riverains et des usagers. Pour 2022, le programme reste soutenu, les principaux projets sont les suivants :

- Effacement des réseaux et pose de l'éclairage public de Pors Moign pour 55 000 €
- Passage en LED des éclairages publics du bourg et de Kerdern pour 18 000 €
- Rénovation des allées de boules pour 6 000 €
- Acquisition de deux jeux supplémentaires pour les plus petits pour 3 000 €
- Réfection des voies communales du Louch Vian et de Kergus pour 42 000 € (compte tenu des fluctuations du prix des enrobés, cette opération sera différée en 2023)
- Diagnostic thermique des maisons d'habitation pour 22 000 €
- Achat d'un nouveau véhicule utilitaire et d'un tracteur avec gyrobroyeur pour 52 000 €

De belles réalisations en perspective et une dynamique toujours en mouvement !

Je vous souhaite, avec un peu d'avance, à toutes et à tous un très bel été.

Jean-Baptiste LE VERRE

Conseil municipal du 17 janvier 2022

1 – Orientations budgétaires 2022

Au 15 janvier 2022, les données chiffrées disponibles sont les suivantes (certains ajustements interviendront lors du vote du CA) :

- Fonctionnement 2021 :
 - ♦ les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 291 758,85 € (243 154,73 € pour 2020)
 - ♦ les recettes de fonctionnement se chiffrent à 383 261,31 € (355 146,45 € pour 2020)Soit un résultat réel de 91 502,46 € (autofinancement brut) (111 991,72 € pour 2020)
- Investissement 2021 :
 - ♦ les dépenses d'investissement se montent à 507 183,29 € (45 967,32 € pour 2020)
 - ♦ les recettes sont de 175 345,37 € (159 300,60 € pour 2020)Soit un résultat d'investissement de - 331 837,92 € (déficit) (+113 333,28 € pour 2020)

Le résultat d'ensemble du budget communal est donc négatif, et est égal à -240 335,46 € hors excédent 2020 à reporter de 197 456,04 € (il était de + 225 184,97 €, hors déficit à reporter de -14 050,00 € en 2020).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *adopte le débat d'orientations budgétaires 2022*
- *arrête les orientations budgétaires 2022 comme énumérées ci-dessous :*

Reports 2021 :

- Aménagement de Saint-Guignan + MO : 20 699 € (3 884 € d'Eurovia et signalisation et aménagement paysager hors marché Eurovia) + 6 900 €
- Effacement du réseau Pors Moign (tranche 1 et tranche 2) 37 500 € et 17 300 €
- Budget annexe du lotissement :
 - ♦ Lotissement communal Coz Pors - travaux de viabilisation : 200 000 €
 - ♦ Lotissement communal Coz Pors - MO : 25 818 €

Projets 2022 :

- Voirie : Louch Vian, Kergus
- Diagnostic thermique (22 000 €)
- Boulodrome (5 000 €)
- Nettoyeur haute pression (1 000 €)
- 2 tables de pique-nique pour l'aire de jeux (1 800 €)
- Cuve à fioul de 750l (1 200 €)
- Aménagement routier à la « Croix Madame »

2 – Ouverture des crédits en investissement

L'année 2021 est terminée mais il est nécessaire d'anticiper les dépenses d'investissements des opérations débutées en 2021 qui continuent à être mises en œuvre en 2022 avant le vote du budget. Il convient d'autoriser l'ouverture de crédits dans la limite de 25 % des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année 2021.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'ouverture de crédits dans la limite de 25% des crédits inscrits pour chaque chapitre de la section d'investissement au titre de l'année 2021 comme suit :

- *Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 2 995,00 €*
- *Chapitre 23 Immobilisations en cours : 108 125,00 €*
- *c/2315 : 86 500,00 €*
- *c/2313 : 21 625,00 €*

3 - Adhésion au groupement de commandes de Leff Armor Communauté pour la passation de marchés d'assurances

Monsieur le Maire expose que Leff Armor Communauté propose de constituer un groupement de commandes avec les communes intéressées pour une prestation d'assistance à la passation de marchés d'assurances et ensuite la passation des marchés d'assurance dans le cadre du groupement. Il s'agit de sélectionner un consultant en assurances qui sera chargé de préparer pour chaque membre du groupement un audit, un dossier de consultation, puis l'analyse et le classement des offres.

Il est proposé que le coordonnateur du groupement soit Leff Armor Communauté, qui procédera à l'organisation de la procédure et que l'organe de décision devant intervenir dans le choix du ou des titulaires du contrat soit également la commission d'appel d'offres de Leff Armor Communauté.

Après attribution, chaque commune signera son marché, le notifiera et s'assurera de sa bonne exécution. Une convention de groupement de commandes sera conclue entre Leff Armor Communauté et les communes adhérentes pour la durée de la procédure de passation des marchés.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *décide d'adhérer au groupement de commande pour une prestation d'assistance à la passation de marchés d'assurances et la passation des marchés d'assurance*
- *valide la convention de groupement de commandes*
- *autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes*

4 – Renouvellement mise à disposition du service ADS (Application du Droit des Sols) de Leff Armor Communauté pour l'instruction des demandes d'autorisation d'occupation des sols

Monsieur le Maire rappelle que Leff Armor Communauté a créé un service Administration du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction, sur son territoire, des autorisations d'urbanisme. Cette création s'est accompagnée de la signature d'une convention entre Leff Armor Communauté, qui a mis en œuvre l'ensemble des moyens techniques, logistiques et humains, et ses communes membres à l'occasion de la mise en place du service droit des sols à compter du 1^{er} janvier 2018.

Monsieur le Maire rappelle que les dispositions financières relatives à l'article 8 de la convention avec Leff Armor Communauté depuis 2019 sont les suivantes :

1- Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectue sur la base de 50% du coût par nombre dossiers et 50% du coût par habitant sur l'année n-1

2 - Afin de permettre la comptabilité des dossiers instruits par Leff Armor Communauté, ils seront traduits en « équivalent permis de construire ». Les ratios suivants sont ceux opérés par l'Etat :

- Permis de construire = 1 soit 149,51 €
- Certificat d'urbanisme a = 0,2
- Certificat d'urbanisme b = 0,4
- Déclaration préalable = 0,7
- Permis d'aménager = 1,2
- Permis de démolir = 0,8

Un tableau récapitulatif précise, chaque année, le nombre et le type de dossiers réalisés pour l'instruction des actes d'urbanisme de la commune.

Ainsi, les montants versés par la commune en 2020 et 2021 sont respectivement de 3 464,18 € et 3 794,91 € (comptabilisés dans les charges transférées).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention pour l'instruction des autorisations de droits des sols par Leff Armor Communauté.

Conseil municipal du 07 février 2022

1 – Lotissement de Coz Pors : approbation du permis d'aménager

Le projet d'aménagement du Lotissement de Coz Pors doit faire l'objet d'un dépôt de permis d'aménager. Le projet de lotissement communal de Coz Pors est prévu sur la parcelle section A 02 n° 479 pour une contenance totale de 1 ha 44 a 31 ca et pour 16 lots à construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- *approuve le projet de lotissement communal de Coz Pors tel que présenté*
- *autorise M. le Maire ou son représentant à signer et déposer la demande de permis d'aménager correspondante*

2 – Participation communale aux frais de fonctionnement des écoles privées

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par l'école privée Sainte-Thérèse de Châtaudren-Plouagat concernant la participation aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans cette école.

La commune de Saint Jean-Kerdaniel ne dispose d'aucune école sur son territoire. La majorité des enfants sont scolarisés dans les écoles de Châtaudren-Plouagat.

Pour les enfants scolarisés à l'école publique, la commune verse le forfait scolaire calculé chaque année par la commune de Châtaudren-Plouagat sans qu'il y ait de discussion entre les deux communes. Il n'est pas fait application du forfait départemental.

Pour les enfants scolarisés à l'école privée, la commune verse les mêmes montants que ceux versés à la commune de Châtaudren-Plouagat pour les enfants de l'école publique, et ce bien avant que la loi nous l'impose.

Or, sur le fondement de la dernière circulaire préfectorale traitant du sujet, l'école privée nous réclame l'application du forfait départemental qui est supérieur au forfait communal de Châtaudren-Plouagat.

L'article L442-5-1 du code de l'éducation dispose que « pour le calcul de la contribution de la Commune de résidence, il est tenu compte (...) du coût moyen par élève calculé sur la base des dépenses de fonctionnement de l'ensemble des écoles publiques de la Commune d'accueil, sans que le montant de la contribution par élève puisse être supérieur au coût qu'aurait représenté pour la Commune de résidence l'élève s'il avait été scolarisé dans une de ses écoles publiques.

En l'absence d'école publique, la contribution par élève mise à la charge de la Commune est égale au coût moyen des classes correspondantes de l'enseignement public du département ».

Ce dernier alinéa renvoie à la situation d'une commune d'accueil qui ne dispose pas d'école publique et non pas à une commune de résidence qui ne dispose pas d'une école publique. Si ce dernier alinéa s'appliquait aux communes de résidence, la Commune serait dans l'obligation de verser le forfait départemental qui est supérieur au forfait communal. Ce qui ne paraît pas être l'esprit du législateur.

D'ailleurs, l'article R 442-47 dispose qu'en « aucun cas, les avantages consentis par les collectivités publiques pour le fonctionnement des classes sous contrat d'association ne peuvent être proportionnellement supérieurs à ceux consentis par les mêmes collectivités et dans le même domaine aux classes des établissements d'enseignement public correspondants du même ressort territorial ».

Il est ainsi proposé de faire application du forfait communal, ou à défaut du forfait départemental si la commune d'accueil ne dispose pas d'école publique, pour l'ensemble des demandes de financement des écoles privées pour lesquelles la commune est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de participer aux frais de fonctionnement des élèves habitant la commune de Saint-Jean-Kerdaniel et scolarisés dans une école privée, en s'alignant systématiquement sur le montant des frais de fonctionnement d'un élève scolarisé dans les écoles publiques de la même commune, ou sur le coût moyen Départemental, à défaut d'école

publique dans la commune d'accueil.

3 – Participation à la protection sociale complémentaire santé et prévoyance pour les agents communaux

L'ordonnance « relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique » a été publiée le 18 février 2021 en application de l'article 40 de la loi du 6 août 2019 dite de « transformation de la fonction publique ». Elle fixe les grands principes, communs aux trois versants de la fonction publique, concernant les obligations de financement et de participation des employeurs publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents titulaires et non-titulaires. Concernant l'employeur public territorial, l'ordonnance prévoit notamment une obligation de prise en charge, sur la base d'un montant de référence qui sera fixé par décret, d'une partie du coût de cette protection sociale complémentaire.

Au moins 20 % de prise en charge, en matière de prévoyance, des garanties de protection sociale complémentaire liées aux risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'incapacité ou de décès au plus tard le 1^{er} janvier 2025.

Au moins 50 % de prise en charge des frais, en matière de santé, occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident au plus tard le 1^{er} janvier 2026.

Un décret en Conseil d'Etat viendra préciser notamment :

- Le montant de référence sur lequel se basera la participation (quel panier de soins minimal pourra correspondre en santé, quelle garantie en prévoyance et quel indice de révision ?)
- La portabilité des contrats en cas de mobilité
- Le public éligible
- Les critères de solidarité intergénérationnelle exigibles lors des consultations
- La situation des retraités
- La situation des agents multi-employeurs
- La fiscalité applicable (agent et employeur)

Le décret devait être examiné le 15 décembre 2021 par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale. Il sera présenté à nouveau le 19 janvier 2022 car aucun accord n'a été trouvé. Il n'a toujours pas été présenté. Pour information, le projet de décret en matière de prévoyance (incapacité de travail, invalidité, incapacité et décès) :

- La participation minimale des employeurs était fixée à 5,40 euros par mois (20% d'un montant de référence de 27 euros)
- Pour les garanties, en cas d'incapacité temporaire, par exemple, les indemnités journalières devaient garantir 80% du traitement indiciaire brut et 30% du régime indemnitaire.
- Pour la santé :
 - ◇ La participation minimale des employeurs était fixée à 15 euros par mois (50% d'un montant de référence de 30 euros)

Le conseil municipal doit présenter des orientations notamment sur :

- Les enjeux de la protection sociale complémentaire
- Le choix entre convention et labellisation pour la santé et/ou la prévoyance
- Le niveau de participation de la collectivité et sa trajectoire
- L'éventuel calendrier de mise en œuvre
- L'éventuel caractère obligatoire des contrats sur accord majoritaire

Orientations :

- Prévoyance
 - ◇ Contrat collectif prévoyance via le Centre de Gestion avec adhésion au 1^{er} janvier 2023

■ Mutuelle

- ◇ Maintien du dispositif de labellisation pour laisser le choix de la mutuelle
- ◇ Proposition de l'appliquer dès le 1er janvier 2023. Orientation à confirmer en fonction des choix faits à Leff Armor Communauté

Accord de principe délivré à l'unanimité.



Conseil municipal du 25 février 2022

Préambule : en ouverture de cette séance, essentiellement consacrée au budget, le Maire a partagé avec les élus du conseil municipal sa consternation sur les agissements inqualifiables de la Russie à l'égard de l'Ukraine. Ces comportements incompréhensibles en 2022 sont d'un autre temps. Le conseil municipal a fait part de sa solidarité à l'égard des populations civiles qui seront nécessairement impactées par cette guerre et formule le vœu d'un cessez-le-feu immédiat.

1 – Compte de gestion 2021 du budget communal

Après s'être fait présenter le budget primitif 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes ces opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2 – Compte administratif et affectation du résultat 2021 du budget communal

Considérant que Monsieur Jean-Baptiste Le Verre, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2021 les finances de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget 2021, et après avoir désigné M. Stéphane Barbier, président de séance, il est proposé de fixer comme suit les résultats 2021 et leur affectation :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	291 719,78	A
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	382 329,99	B
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	90 610,21	C = B - A
D - Résultats N - 1 reporté	0,00	D
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	90 610,21	RNF = C + D
SECTION D'INVESTISSEMENT		
A - Dépenses d'investissement	507 183,29	A
B - Recettes d'investissement	175 345,37	B
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	-331 837,92	RBI = B - A
C - Résultats N - 1 reportés	197 456,01	C
D - Excédent d'investissement R001	-134 381,91	D = RBI + C
Solde des restes à réaliser d'investissement		
A - Dépenses engagées non mandatées	32 599,00	A
B - Recettes restant à réaliser	144 026,00	B
E - Besoin de financement	111 427,00	E = B - A
Excédent de financement		
Besoin de financement F = D + E	-22 954,91	F = D + E
REPRISE RNF = G + H	90 610,21	RNF
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	90 610,21	G = F
2) H = Report en fonctionnement D002	0,00	H

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés
- décide d'affecter le résultat 2021 en totalité en investissement 2021 (1068) pour un montant de 90 610,21 €

3 – Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur le Maire rappelle que suite à la suppression de la taxe d'habitation, les taux des taxes locales directes sur lesquels le conseil municipal doit se prononcer sont ceux du foncier bâti et du foncier non bâti.

En Euros	Bases 2021	Taux 2021	Produit 2021	Taux 2022 proposé	Produit attendu 2022	Bases prévisionnelles 2022
T.H.						
F.B.	277 046	18,42% + 19,53 % = 37,95%	98 822,00 €	18,42% + 19,53 % = 37,95%	105 138,96 €	277 046
F.N.B.	39 075	89,46 %	33 726,00 €	89,46 %	34 956,50 €	39 075
Total			132 548,00 €		140 095,46 €	

Compte tenu de l'autofinancement dégagé en 2021 et la réforme de la taxe d'habitation engagée par le gouvernement, M. le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2021 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les taux d'impositions des deux taxes locales pour l'année 2022 :

- *Taxe foncière bâti : 18,42 % + 19,53 % (taux départemental), soit 37,95 % pour un produit attendu de 105 138,96 €*
- *Taxe foncière non bâti : 89,46 % pour un produit attendu de 34 956,50 €*

Soit un total du produit fiscal attendu 2022 de 140 095,46 €.

4 – Budget primitif communal 2022

M. le Maire soumet à l'examen de l'assemblée le projet de budget primitif 2022 dont les équilibres sont les suivants :

BP 2021 - Budget général :

- Section de fonctionnement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 367 000,00 €
- Section d'investissement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 467 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de budget primitif 2022, voté par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

5 - Compte de gestion 2021 du budget annexe du lotissement

Après s'être fait présenter le budget annexe 2021 du lotissement et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser, après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que toutes ces opérations sont régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget annexe du lotissement de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur Municipal, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

6 – Compte administratif 2021 du budget annexe lotissement

Considérant que Monsieur Jean-Baptiste Le Verre, ordonnateur, a normalement administré, pendant l'exercice 2021 les finances de la commune de Saint-Jean-Kerdaniel en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Procédant au règlement définitif du budget annexe du lotissement 2021, et après avoir désigné M. Stéphane Barbier, président de séance, il est proposé de fixer comme suit les résultats 2021 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	56 182,97	A
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	56 182,97	B
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	0,00	$C = B - A$
D - Résultats N - 1 reporté	0,00	D
RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT	0.00	$RNF = C + D$
SECTION D'INVESTISSEMENT		
A - Dépenses d'investissement	56 182,97	A
B - Recettes d'investissement	0,00	B
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	0,00	$RBI = B - A$
C - Résultats N - 1 reportés	56 182,97	C
D - Déficit d'investissement R001	56 182,97	$D = RBI + C$
Solde des restes à réaliser d'investissement		
A - Dépenses engagées non mandatées	0,00	A
B - Recettes restant à réaliser	0,00	B
E - Besoin de financement	56 182,97	$E = B - A$
Excédent de financement		
Besoin de financement F = D + E	0,00	$F = D + E$
REPRISE RNF = G + H	0,00	RNF

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2021 définitivement closes et les crédits annulés
- décide d'affecter le résultat 2021

7 – Budget primitif 2022 du lotissement

M. le Maire soumet à l'examen de l'assemblée le projet de budget primitif annexe 2022 du lotissement dont les équilibres sont les suivants :

BP 2022 - Budget annexe :

- Section de fonctionnement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 278 127,97 €
- Section d'investissement équilibrée, en recettes et en dépenses, à hauteur de 334 305,94 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la proposition de budget primitif 2022, voté par chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

8 - Subventions 2022

Après étude des demandes de subventions au titre de l'année 2022, il est proposé d'attribuer les montants ci-après,

Rappel des montants versés en 2021 :

1/ Activités scolaires :

Conseils municipaux

- maternelles et primaires : 12 € par enfant et par an (limité à une activité par an)
- secondaire (uniquement collèges) : 22 € par enfant et par an pour les sorties annuelles d'au moins 2 jours (versement direct aux familles)
- 50 € par an et par apprenti

Organisme	Nombre enfants 2022	Montant 2021	Montant proposé 2022
<u>Primaires et maternelles</u> Coat Ste-Thérèse APE Le Merzer APAEP Plouagat AEP Skol Diwan Gwengamp Ogec N.D. de l'Isle Goudelec Ecole publique Lanrodec Ecole spécialisée Guingamp Plélo	50	12 € par enfant et par an	12 € par enfant et par an
<u>Secondaire</u> Collège Aubrac Plouagat Notre-Dame Lanvollon Collège N.D. Guingamp		22 € par enfant et par an pour les sorties annuelles d'au moins 2 jours (versement direct aux familles)	22 € par enfant et par an pour les sorties annuelles d'au moins 2 jours (versement direct aux familles)
Chambre métiers Ploufragan		50 €	100 €
MFR Plérin	1	50 €	50 €

2/ Divers :

Organisme	Montant 2021	Montant proposé 2022
Mémoire patriotique armoricaine	30 €	30 €

3/ Activités culturelles et sportives :

- 15 € par enfant mineur pour la pratique d'une activité sportive ou culturelle
- Participation communale limitée à une activité par enfant
- Pas de subvention pour les plus de 18 ans

Organisme	Nombre enfants 2022	Montant 2021	Montant proposé 2022
ALSD Plélo		90 €	
Ass. Bulle d'eau		60 €	
L'atelier chorégraphique Pabu		15 €	
Studio danse Guingamp	1	15 €	15 €
AS Plélo	1	45 €	15 €
Twirling de Plélo (TSP)	5	90 €	75 €
FC PCL	18	150 €	270 €
Club Escalade Armor Argoat	3	30 €	45 €
Quintin Roller Club	0	15 €	
Kiddy-Dance-Roller	0	15 €	
Club Omnisport Lanrodec	0	135 €	

Organisme	Nombre enfants 2022	Montant 2021	Montant proposé 2022
Ass. Têtes de l'art	0	30 €	
La sapinière tennis club		984 €	984 €
Baie d'Armor handball	0		
Club des nageurs Guingampais	1		15 €
Ecole de danse de Pabu	0		

4/ Social :

Organisme	Montant 2021	Montant proposé 2022
Secours populaire	80 €	80 €
Secours catholique	80 €	80 €
Centre d'aide alimentaire	377 €	460 €
Visite des malades dans les établissements hospitaliers	40 €	40 €
Fonds d'aide aux jeunes	100 €	100 €
Asso. Pierre Le Bigaut	120 €	120 €
ADMR	50 €	50 €
Croix rouge	50 €	50 €
Resto du cœur	80 €	80 €
Protection civile 22	80 €	80 €

5/ Adhésions :

Organisme	Montant 2021	Montant proposé 2022
AMF	227,19 €	234,57 €
Bretagne Bavière (0,1 € /hab.)	129 €	129 €
Comice (0,3 € /hab.)	193,50 € x2 (sous réserve d'organisation) = 387 €	193,50 € x2 (sous réserve d'organisation) = 387 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *adopte les montants proposés au titre de l'année 2022*
- *donne délégation au Maire, pour attribuer les subventions qui seraient demandées ultérieurement sur la base de 15 € / enfant de moins de 18 ans par activité sportive ou culturelle*
- *donne délégation au Maire, pour verser les subventions aux organismes financés l'année dernière et n'ayant pas encore transmis leur demande*

9 – Durée d'amortissement des véhicules

L'amortissement obligatoire concerne les immobilisations corporelles ou incorporelles acquises à compter du 1^{er} janvier 1996. Pour rappel, les immobilisations sont des éléments d'actifs destinés à servir de façon durable à l'activité de la collectivité. Les immobilisations comprennent tous les biens et les valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité.

L'amortissement est une technique permettant de constater comptablement la dépréciation d'un bien sur sa durée probable de vie et de dégager une ressource en investissement destinée à son

renouvellement. La constatation de l'amortissement des immobilisations constitue une opération d'ordre budgétaire permettant de générer un crédit en recettes d'investissement (compte 28..) et un débit en dépense de fonctionnement (compte 6811). L'amortissement peut être réalisé selon trois méthodes différentes : linéaire, variable ou dégressive ; la méthode linéaire étant favorisée par les collectivités.

Compte tenu des acquisitions de véhicules (camion et tracteur), il est proposé de fixer la durée d'amortissement à 10 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *Article 1 : de fixer, à compter du 1er janvier 2022, les durées d'amortissement des immobilisations corporelles du matériel roulant comme suit, cela entendu en dehors des immobilisations dont la durée maximale d'amortissement est imposée par la M14 Immobilisations corporelles - Compte 21571 Matériel roulant à 10 ans*
- *Article 2 : la méthode d'amortissement appliquée est la méthode linéaire, les dépréciations sont réparties de manière égale sur la durée de vie du bien.*

10 - Vente broyeur

M. le Maire précise que l'ancien broyeur n'est plus adapté au nouveau tracteur et qu'il convient de le vendre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la vente de ce bien au prix de cession de 2 500,00 € TTC à M. Le Jeune Alain.

Ce montant sera imputé à l'article 775 du budget communal, la sortie de ce bien du patrimoine de la commune pour motif « cession à titre onéreux sur bien déjà amorti ».



CALCUL DE LA TEOM

A partir du 1^{er} janvier 2022, la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est remplacée par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Cette taxe est prélevée directement sur votre taxe foncière. Il n'y a plus de facture émise par Leff Armor communauté. La TEOM est calculée à partir de la valeur locative de votre bien (base) à laquelle est appliqué un taux voté annuellement par le conseil communautaire. En règle générale, votre base de TEOM est identique à votre base Commune. Si votre habitation comprend une partie commerciale (commerce, hébergement, ...) la base TEOM peut varier.

Cette taxe est réglée par les propriétaires des biens et est refacturable aux locataires selon deux modes:

- Refacturation à l'euro près, une fois par an, lorsque vous recevez votre avis de taxe foncière
- Refacturation dans les charges comprises que vous demandez à vos locataires tous les mois.



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Département : []

Commune : []

	TF 2019	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
	Taux 2018	35,03 %	%	2,98 %	20,24 %	0,126 %	14 %	%	
	Taux 2019	34,33 %	%	2,98 %	20,24 %	0,123 %		%	
	Adresse								
	Base ①	1 200					1 200		
Propriétés bâties	Cotisation						168		
	Cotisation lissée ①								
	Adresse								
	Base ②								
	Cotisation lissée ②								
	Cotisations 2018						168		
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%		%	

L'exemple ci-dessus est basé sur des valeurs fictives. A titre d'information, en 2021 sur le territoire de Leff Armor, le taux de TEOM était de 12,07% et la valeur locative moyenne d'un bien était de 1 169€.

Dans le cas des habitations comprenant plusieurs appartements, vous pouvez diviser la TEOM de votre bien par le nombre d'appartements ou bien la proratiser au nombre d'occupants par appartement. Si plusieurs locataires se succèdent au cours d'une même année, vous avez la liberté de répercuter la TEOM en fonction du nombre de mois occupés par chaque locataire.

Stéphane BARBIER

Nouveaux équipements et travaux dans la commune : la commune poursuit, voire améliore, son programme d'équipements municipaux et de travaux, pour la satisfaction de son personnel ou de ses habitants, selon la nature de l'investissement.

Ainsi, tout d'abord, pour faire face, d'une part, à la vétusté du matériel utilisé par Raymond, employé communal en charge de l'entretien des bâtiments et des espaces verts, et, d'autre part, à l'augmentation de sa charge de travail, il a été décidé d'acquérir un camion-benne.

En effet, dans le cadre d'une révision globale des outils et du matériel du service technique, il est apparu opportun d'effectuer une telle acquisition. Il s'agit d'un véhicule d'occasion, châssis simple cabine de 2019, avec gyrophares, garanti trois ans. Cet achat a été habilement négocié par Patrick BOURBLANC, 2^{ème} adjoint, pour un montant tout compris de 26 711,23 € TTC – sous déduction d'une reprise, à hauteur de 3 000,00 € TTC, de l'ancien véhicule de la commune.

La tâche de Raymond, qui apprécie beaucoup son nouvel outil de travail, se trouve désormais grandement facilitée pour le transport de ses outillages, matériaux ou déchets verts...



Ensuite, l'aire de jeux créée pour les enfants près du boudrome, inaugurée le 11 décembre dernier et qui connaît un bel engouement croissant, va prochainement être complétée par l'installation de deux nouvelles structures s'adressant aux plus petits (moins de 4 ans). Par ailleurs, une table de pique-nique supplémentaire sera installée dans cet espace.

En effet, devant le succès rencontré par ces jeux, et pour satisfaire les plus jeunes enfants (et leurs parents !), il s'avère judicieux d'y ajouter un tunnel pour ramper ainsi qu'une balançoire avec siège pour bébé. Ces achats complémentaires ont été effectués, au mieux-disant, par l'intermédiaire de Stéphane BARBIER, 1^{er} adjoint.

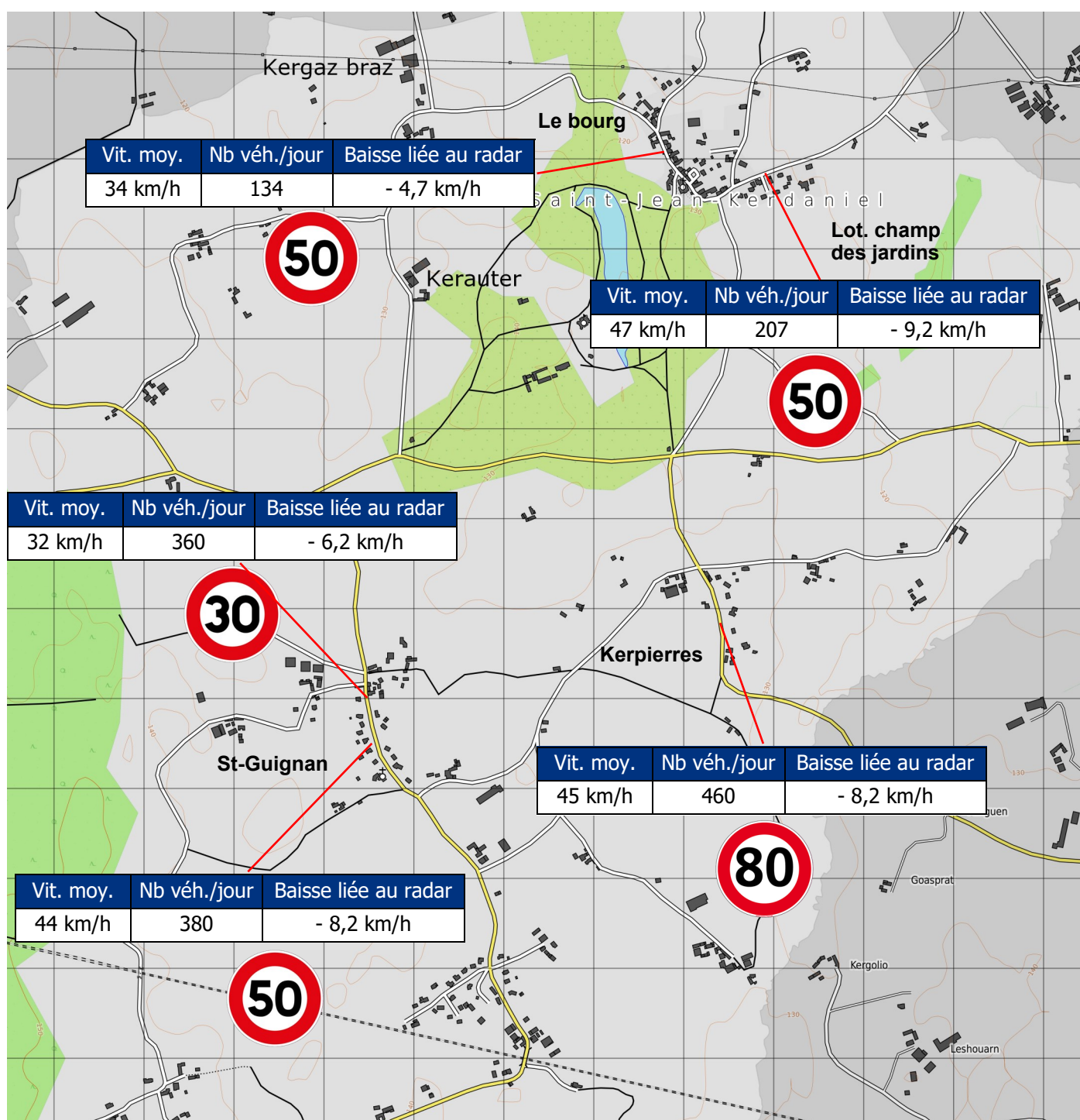
Enfin, concernant les travaux, pour répondre à une demande de la Paroisse relayée par Jean-Paul COLAS, il a été procédé à la rénovation de la dalle du chœur de la Chapelle de Saint-Guignan. Celle-là, construite en bois, était effectivement devenue dangereuse et aurait pu causer la chute des fidèles (nombreuses lattes très abîmées, voire cassées).

Il convenait donc de procéder à sa réfection complète : c'est chose faite, avec la mise en place, par une équipe d'élus volontaires pilotée par Patrick BOURBLANC, d'une nouvelle dalle confectionnée en béton. Ainsi solidifiée, elle permettra, à nouveau, la célébration de cérémonies religieuses à l'occasion, notamment, du Pardon de Saint Guignan.



La commune s'est récemment dotée d'un radar pédagogique mobile pour cartographier les vitesses de circulation sur ses différents axes de circulation. C'est avant tout un outil au service de la sécurité de tous, automobilistes et riverains.

Plusieurs campagnes de mesures ont été réalisées sur plusieurs points stratégiques de la commune. Cet outil permet d'obtenir la vitesse moyenne réelle de circulation mais également de compter le nombre de véhicules dans les 2 sens de circulation. Son intérêt sur le comportement des automobilistes est indéniable et quantifié. De nouvelles campagnes de mesures sont envisagées dans l'intérêt de tous dans les prochaines semaines. Cela a déjà permis de mesurer l'efficacité des mesures de réduction de vitesse dans le cadre de l'aménagement de Saint-Guignan.



Philippe BONNEL, nouveau plombier à Saint-Jean-Kerdaniel

Philippe BONNEL a commencé sa vie professionnelle comme cuisinier, après l'obtention de plusieurs diplômes en cuisine et pâtisserie, en travaillant dans différents restaurants gastronomiques, dont certains « étoilés ». Il a exercé cette activité pendant une quinzaine d'années tant en France (Bretagne, Île de Ré, sud-est, Savoie, Haute-Savoie...) qu'à l'étranger (Irlande, Luxembourg et Suisse, notamment). Puis, à 42 ans, les contraintes du métier devenant de plus en plus pesantes, il décide de procéder à sa reconversion.

Ayant toujours été attiré par la plomberie, il suit une formation de plombier-chauffagiste puis acquiert de l'expérience en qualité de salarié, dans plusieurs entreprises, intervenant dans la construction neuve, la rénovation et le dépannage.

Et c'est au début du mois de janvier de cette année que Philippe BONNEL s'est installé à son compte, en tant qu'auto-entrepreneur, fixant le siège de son entreprise à Kerouriou (Parc Connan).

Son activité est également orientée vers la construction neuve, la rénovation et le dépannage pour tout ce qui concerne le sanitaire. Mais, très motivé par ce nouveau projet, il prévoit de le développer prochainement par l'installation d'équipements de chauffage.

Il s'est fait connaître grâce à des articles publiés dans la presse locale, son inscription dans les « Pages jaunes » et sa présence sur les réseaux sociaux. Sa clientèle, composée de particuliers, se situe principalement à Guingamp et les communes environnantes, sans oublier Saint-Jean Kerdaniel ! L'équipe municipale lui souhaite pleine et entière réussite dans cette nouvelle aventure professionnelle.



Frédéric LETESSIER, plombier installé à Saint-Jean-Kerdaniel

Frédéric LETESSIER a fait son entrée dans la vie professionnelle comme apprenti en électricité, plomberie et chauffage. Puis il a poursuivi ses études à Rennes pour obtenir un diplôme de technicien en bureau d'études, génie climatique. En 2004, il devient chef d'entreprise en créant sa propre société de plomberie-chauffage-électricité, qu'il fait prospérer rapidement puis qu'il vend, en 2009.

Il suit alors une formation, à Saint-Brieuc, pour pouvoir ensuite exercer l'activité de courtier en prêts immobiliers, profession qu'il va pratiquer avec bonheur pendant dix ans.



Mais, l'année dernière, Frédéric LETESSIER décide de revenir à sa première vocation et s'installe à son compte en tant qu'auto-entrepreneur, en créant une nouvelle entreprise, « FL PLOMBERIE », dont le siège social est implanté à Beaulieu.

Son activité est principalement orientée vers la rénovation et le remplacement de sources d'énergie (par exemple, installation d'une pompe à chaleur au lieu d'un chauffage au fuel ou au gaz), activité très florissante - sans oublier le dépannage.

Il utilise beaucoup les réseaux sociaux pour se faire connaître et profite également de la bonne publicité qui lui est faite par ses fournisseurs et sa clientèle. Par ailleurs, il a développé activement un réseau personnel d'artisans avec lesquels il collabore très régulièrement.

Il intervient souvent sur des chantiers situés à Guingamp, Saint-Brieuc, Saint-Gilles-les-Bois mais va aussi jusqu'à Rostrenen.

L'équipe municipale lui souhaite pleine et entière réussite dans ce nouveau défi professionnel.

N'hésitez pas à contacter ces artisans de la commune !

Yvon LE CUN

« La Riposte », bière locale doublement médaillée

Anne MORICE et Mathieu PAILLER, résidant à Saint-Jean-Kerdaniel (Parc Connan), ont ouvert, le 18 décembre 2020, une brasserie artisanale à Châtaudren, en plein centre de la ville.

Ils ont rapidement conquis les amateurs de bière locale, non seulement au « Chaté » et dans ses environs, mais aussi et surtout à Paris, lors du concours général agricole du récent Salon de l'agriculture (26/02-06/03/2022).

Avec un bel espace pour accueillir la clientèle, ce lieu très convivial et à la décoration soignée produit, sur place, des bières de grande qualité sous le nom commercial de « La Riposte ».

Leur boisson emblématique est une bière blonde, aux saveurs maltées et épicées ; deux autres bières sont également produites tout au long de l'année : une rousse, aux saveurs maltées, grillées et épicées, et une dorée, blonde maltée et légèrement caramélisée.

Par ailleurs, ils m'ont précisé que leur brasserie confectionne aussi deux autres bières, de saison : une bière noire en hiver, la « Mazout », dont le goût est plus typé et plus aromatique avec davantage d'amertume, et une blanche pour l'été, la « Big Kahuna », marquée par une dominante d'ananas.

Ils ont opté, en priorité, pour la consommation sur place et la vente en direct (75 % de la production), le reste étant distribué chez des cavistes, de Langueux à Morlaix. Le bar est ouvert les jours suivants : jeudi (16h / 22h), vendredi (16h / 23h), samedi (16h / 00h) et, à compter du 1er mai, le dimanche (16h / 20h). Par ailleurs, ils réalisent différentes animations (un concert une fois par mois (le second samedi), des pièces de théâtre, des expositions...), proposent des planches-apéros et participent aux festivités organisées par diverses associations locales. Vous pourrez trouver la programmation de leurs événements sur leur page « Facebook ».

C'est leur bière blonde qui a obtenu une belle médaille de bronze lors du dernier Salon de l'agriculture, ce qui constitue une superbe récompense et une immense satisfaction pour les deux créateurs de la brasserie, Mathieu PAILLER et sa compagne, Anne MORICE. Mathieu a travaillé en tant que salarié dans le milieu de la brasserie pendant douze ans, dans deux établissements bretons différents, avant de créer sa propre entreprise.

Anne a effectué une reconversion professionnelle puisqu'elle était auparavant cheffe de service dans un foyer pour jeunes travailleurs, après avoir été Directrice du Centre de loisirs de Châtaudren-Plouagat.

Ils espèrent à présent augmenter leur production, d'autant que cette médaille devrait davantage attirer l'attention des clients et des passants sur leur brasserie artisanale. Ils ont d'ailleurs trouvé un slogan publicitaire de circonstance, très accrocheur et drôle à la fois : « La Riposte blonde : la bière la plus bronzée de l'Ouest » !

Mais que dire de leur bière dorée, qui porte si parfaitement son nom - elle qui vient d'être couronnée par un jury composé uniquement de professionnels (brasseurs et membres du musée français de la brasserie, notamment) ? C'est, en effet, la médaille d'or qui lui a été décernée lors du récent concours du « fourquet » (1) organisé par ledit musée : la « Riposte » dorée a ainsi été classée première des trente-deux échantillons concourant dans la catégorie des bières blondes de plus de 6° d'alcool.

Cette nouvelle médaille, obtenue pour une bière différente, a une valeur toute spéciale pour Anne et Mathieu : la reconnaissance par leurs pairs ! Leur savoir-faire, allié à une véritable passion, est désormais indéniable et gage de réussite.

(1) *fourquet* : grande spatule (à minima, 2 mètres) pour brasser la bière dans sa cuve.

Ces médailles, outre l'immense plaisir et la grande fierté qu'elles leur procurent, viennent ainsi confirmer l'appréciation élogieuse de leur clientèle et leur apportent un satisfecit particulier : celui de savoir qu'ils sont dans la bonne voie...

L'équipe municipale les félicite chaleureusement pour l'obtention de ces deux médailles et leur souhaite pleine et entière réussite dans leur nouvelle aventure.

Yvon LE CUN



L'activité physique au service de la santé

C'est bien connu, le sport apporte moult bienfaits à la santé : entretien des articulations et des os, meilleur fonctionnement du cœur, développement de la masse musculaire, diminution du stress ou encore amélioration du sommeil ! Pour ce faire, l'idéal serait de pratiquer trente minutes d'activité physique par jour et de s'y tenir. Et pour cause, pour atteindre ses objectifs, il importe d'être régulier. Mais pas que ! Il semblerait qu'opter pour un moment précis de la journée apporterait encore plus de bénéfices.

Il convient, en premier lieu, de rappeler quelques recommandations concernant la pratique d'une activité physique, quel que soit l'âge :

- il est conseillé d'avoir, au minimum, 150 minutes (soit 2h30mn) d'activité physique par semaine – ce qui correspond à 22 minutes par jour (d'où la référence à la 1/2h, plus facile à gérer !) – avec, a minima, 10 minutes d'affilée ;
- si possible, l'idéal serait de pratiquer 300 minutes d'activité physique modérée par semaine pour obtenir un bénéfice supplémentaire – ce qui équivaut à 5 heures par semaine, soit 45 minutes par jour ;
- si vous souhaitez y ajouter un renforcement musculaire, prévoyez, au minimum, deux séances hebdomadaires ;
- pour les personnes de 65 ans et plus, il est recommandé de pratiquer, en plus d'une activité physique modérée, des exercices d'équilibre au moins trois fois par semaine.

A cet égard, une nouvelle étude menée en Corée dévoile qu'une activité physique, même réduite, aide à diminuer le risque de démence chez les personnes âgées (étude menée auprès de 62.000 personnes, suivies pendant 42 mois).

En second lieu, pour vous rassurer ou vous motiver à pratiquer une activité physique de manière régulière, il faut préciser que le sport comporte très peu de risques pour la santé, qu'ils sont facilement contrôlables et insignifiants au regard des bénéfices qu'il apporte :

- sur le plan cardio-vasculaire, le risque principal est celui de l'hypertension. Mais il est encouru essentiellement par des personnes très peu entraînées, lors d'une reprise d'activité, ou à l'occasion d'exercices trop poussés ;
- sur le plan articulaire, le sport peut engendrer une fragilisation des articulations. Mais ceci n'est vrai que pour les activités sollicitant les articulations de façon trop importante (exemples : saut à la corde répété, boxe, course à pied sur sol dur...) ;
- sur le plan musculaire, le risque de blessure se présente, le plus souvent, en raison de mouvements mal effectués ou d'un manque d'échauffement.

En troisième lieu, il peut être utile de rappeler quelques précautions à prendre :

- tout d'abord, il est prudent de vérifier sa condition physique auprès de son médecin, voire de consulter un spécialiste (médecin du sport ou cardiologue). D'ailleurs, certaines pratiques sportives nécessitent la production d'un certificat médical (sport au sein d'une association ou autre organisme collectif, par exemple) ;
- il est également possible d'effectuer soi-même le test de Ruffier-Dickson : pour cela, il suffit de prendre son pouls au repos (P1), de le reprendre aussitôt après l'effort consistant à réaliser 30 accroupissements en 45 secondes (P2), puis une minute après la fin de cet effort (P3).

La formule suivante permet alors d'apprécier son niveau de forme physique : $((P2-70) + 2 \times (P3-P1)) / 10$. Le résultat doit être interprété comme suit :

- ◇ entre 0 et 3 : condition physique excellente,
- ◇ entre 3 et 6 : bonne condition physique,
- ◇ entre 6 et 8 : condition physique moyenne,

- ◇ supérieur à 8 : condition physique médiocre ;
- ensuite, il convient de contrôler l'intensité de son activité physique : il ne faut pas dépasser 70 % de sa fréquence cardiaque maximum (voir le tableau en fin d'article) ;
- il est fortement déconseillé de faire du sport à jeun. Certes, cela permettrait de brûler un tantinet plus de graisse en puisant dans les réserves adipeuses mais c'est aussi prendre le risque d'abîmer son corps dépourvu d'énergie et de frôler la blessure, les muscles étant encore froids. La deuxième partie de l'après-midi serait le meilleur moment de la journée pour s'adonner à un exercice physique : selon une étude de l'American Heart Association (AHA), 16h serait l'horaire le plus approprié ;
- il faut penser à s'hydrater régulièrement, même avant d'avoir soif ;
- il ne faut pas hésiter à se faire conseiller, au moins au départ, pour les mouvements de renforcement musculaire ;
- enfin, il importe de choisir un bon équipement, en particulier en ce qui concerne les chaussures, et de contrôler l'intensité de son activité en utilisant les outils adéquats (chronomètre, podomètre, vélo d'appartement, tapis de marche...).

En dernier lieu, quelques activités physiques peuvent être conseillées, en fonction des bénéfices recherchés pour sa santé :

Activité	Bénéfices
Marche nordique (45mn / jour)	Aérobie, équilibre dynamique.
Tai-chi	Équilibre, souplesse.
Cours de Gymnastique	Aérobie, équilibre, renforcement musculaire.
Pilates	Renforcement musculaire, souplesse, équilibre.

Les activités suivantes, fort intéressantes à divers points de vue, sont, cependant, moins bénéfiques au regard de l'objectif recherché (activité physique modérée) :

- aquagym : activité agréable et sociale mais peu efficace et absence de travail sur l'équilibre ;
- bricolage et jardinage : activités bénéfiques pour la santé mais irrégulières et avec des gestes qui ne sont pas toujours adéquats ;
- natation : sport très complet mais efficace à condition de conserver une bonne intensité pendant toute la séance et de pouvoir le pratiquer régulièrement.

Contrôle de l'intensité de l'effort :

Sensation / Intensité	Faible	Modérée	Soutenue
Respiration	Calme (normale).	Soutenue, plus profonde, audible ; on peut parler.	Haletante, rapide ; réponses en mono-syllabes.
Musculaire	Peu de sensations.	Tensions supportables ; contractions.	Muscles tétanisés ; crampes, brûlures.
État général	Il ne se passe rien.	Fatigue, chaud, soif.	Fatigue intense ; épuisement ; grande soif.
Fréquence cardiaque (1)	FC = FC au repos	FC = FC cible ou FC d'entraînement.	FC > FC cible.

Formule de calcul de la fréquence cardiaque (FC) maximale :

- pour les femmes : $208 - \text{âge}$;
- pour les hommes : $220 - \text{âge}$.

Il faut donc veiller à ne pas dépasser 70 % du nombre ainsi obtenu



LA DÉCLARATION DE NAISSANCE, UN JEU D'ENFANT !



DÉCLAREZ VOTRE NOUVEAU-NÉ EN LIGNE

Votre enfant est déclaré à l'état civil ? Rendez-vous sur votre compte ameli depuis votre ordinateur ou sur l'application disponible sur smartphone et tablette, rubrique « Mes démarches », service « Déclaration du nouveau-né ».

Credit photo : Adobe stock / AM Moselle On/2021



Jeunes lycéens étrangers Japonais, Brésiliens et Allemands recherchent une famille d'accueil

Du Japon, du Brésil ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI-Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Ligia, jeune brésilienne de 16 ans, souhaite venir en France pour 6 mois à partir de Septembre 2022. Elle joue au tennis, aime la lecture, la peinture, le dessin, et le cinéma. Elle rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Elena, jeune allemande de 15 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait de l'équitation, de la voltige, joue du violon, aime la lecture, les voyages, et les jeux de société. Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de Septembre 2022. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Ryuki, jeune japonais de 17 ans, viendra en France pour 10 mois aussi. Il a de nombreux hobbies : le football, le basket et le cinéma. Il aime aussi peindre et dessiner. Il aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir des lycéens. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !

Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo
Vanessa Simon – 02.99.20.06.14
v.simon@groupe-cei.fr

Responsable locale :
Sylvia HENNEBELLE
22190 Plerin
sylvia.hennebelle@gmail.com
02.96.73.15.90 / 06.09.18.13.89



GENDARMERIE NATIONALE

Communauté de brigades de CHATELAUDREN-PLOUAGAT

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC



HORAIRES	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS
08H00 12H00	CHATELAUDREN	LANVOLLON	CHATELAUDREN	CHATELAUDREN	CHATELAUDREN	CHATELAUDREN	CHATELAUDREN 09h - 12h
14H00 18H00	CHATELAUDREN	CHATELAUDREN	CHATELAUDREN	CHATELAUDREN	LANVOLLON	LANVOLLON	CHATELAUDREN 15h - 18h

Brigade de CHATELAUDREN	02 96 74 10 17
Brigade de LANVOLLON	02 96 70 00 18

En cas d'urgence : composez le 17

Stéphane BARBIER



ET SI ON SE FAISAIT UN « REPAIR CAFE » ?

L'association « Forum Citoyen Leff Ar Mor », indépendante d'expression et d'animation citoyenne est implantée sur le territoire de Leff Armor Communauté. Créée en décembre 2003, elle a pour but de participer à la vie du territoire par des réflexions et des animations en favorisant l'expression citoyenne. Apolitique, elle a pour principe le respect de la légitimité des élus avec lesquels elle souhaite travailler en partenariat. Son activité s'articule autour de 4 groupes de réflexion : solidarité – environnement – développement économique – patrimoine.

Elle organise depuis février 2020, tout d'abord à Lanvollon, des « ateliers Repair Café » au cours desquels des personnes bénévoles possédant des compétences dans la réparation de divers matériels aident des habitants à remettre en état des appareils défectueux. La pandémie n'a malheureusement pas permis de respecter la fréquence d'un atelier par mois sauf au second semestre 2021 au cours duquel cinq rendez-vous ont pu être proposés dont quatre à Pléguien et un à Pommerit le Vicomte.

Tous les appareils qui ont été présentés n'ont pu être réparés, certains sortant d'un grenier ou déjà très attaqués suite à un stockage de longue durée ou encore usés jusqu'à la corde pour avoir beaucoup servi, sans espoir de survie. Cependant, tous ont fait l'objet d'un diagnostic sans concession, permettant ainsi au visiteur d'avoir une vision précise de l'état de son matériel et donc de décider de la suite à lui donner. L'équipe a assisté au départ de plusieurs personnes radieuses, leur appareil réparé sous le bras et a pu partager avec elles cet instant de bonheur. N'est-ce pas bien là une très belle récompense ?

Depuis la fin août, lors des 5 ateliers, nous avons réceptionné près de 50 appareils différents. On peut estimer que 57 % des matériels présentés ont été réparés ou ont fait l'objet d'un diagnostic suffisamment fin pour que l'appareil soit remis en état après commande de la pièce défectueuse par le propriétaire. C'est une belle réussite et ces chiffres sont suffisamment éloquentes pour nous inciter à poursuivre l'aventure. Ce sera le cas à Châtaudren-Plouagat pour une période de 3 mois, la première étant fixée au samedi 29 janvier 2022, de 9 h 30 à 11 h 30 dans l'espace de l'ancienne bibliothèque de Châtaudren.

Ce rendez-vous concerne tous les habitants du territoire de Leff Armor Communauté à divers titres : simple visiteur – porteur d'un appareil défectueux – personne ayant des compétences dans les domaines de l'informatique, la téléphonie, les petits appareils électriques de tous types, la couture, les vélos, ... et qui veut participer à ce moment de solidarité.

A très bientôt.

Alain Collet, Président / Michel Lancien, Forum citoyen.



vous accompagne gratuitement

**dans vos démarches
administratives**



**France
services**

**Itinérance France services :
permanences dans votre commune**



Retrouvez le planning sur
www.leffarmor.fr rubrique France
services ou prenez rendez-vous au
06 75 47 30 57

Maisons France services :

Plélo - 02 96 79 53 53

Lundi 10h-16h / Mardi & jeudi : 9h-12h / Mercredi :
10h-12h et 14h-18h / Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Plouha - 02 52 70 09 90

Lundi 10h-17h / Mardi & jeudi : 9h-12h et 14h-19h /
Mercredi : 9h-17h30 / Vendredi : 9h-12h et 14h-17h /
Samedi : 9h-12h

**pour prendre en main
vos outils numériques**



Médiacentre

Médiation numérique

Horaires :

Mercredi : 14h-18h

Jeudi, vendredi et samedi : 9h-12h et 14h-19h



Contact :

02 96 79 74 64

mediacentre@leffarmor.fr



TWIRLING SPORT PLELO

5 athlètes licenciées au Twirling Sport Plélo font partie de la commune : Noémie MARZIN, Anaïs MARZIN, Lisa DUCHEMIN, Enora MELLIN et Rebecca MARAK.



Le Club Twirling Sport Plélo a participé au Championnat départemental des Côtes d'Armor les 5 et 6 février 2022 à Plédran en présentant 16 chorégraphies.

Après deux ans sans compétition, avec courage, travail et détermination, nos athlètes de filières N2 et N3 ont remporté 8 titres (solo, duo, équipe) :

- 4 titres de Champions départementaux
- 3 titres de Vice-Champions départementaux
- 1 médaille de bronze

Lors du championnat régional à GUEGON, les athlètes ont remporté 4 titres.

Les équipes ont été sélectionnées pour le ¼ France N3 qui a lieu à Dinan le week-end du 1^{er} mai.



Noémie et Tifenn (sa coéquipière) ont participé au quart de finale du championnat de France N2 à Bourg-Achard dans l'Eure, le week-end du 9 avril 2022. Elles viennent d'être sélectionnées pour la ½ finale qui aura lieu à REZE très prochainement.

Le Twirling Sport Plélo remercie la commune de Saint-Jean-Kerdaniel, qui en versant une participation pour les athlètes de la commune contribue au bon fonctionnement du Club (déplacement, hébergements, tenues...). La commune peut être fière des résultats des athlètes de Saint-Jean-Kerdaniel.

Comité des fêtes



Pour la reprise de ses activités, après une mise en sommeil liée à la crise sanitaire, le comité des fêtes organisait un blind test le 23 avril dernier.

Pour une première édition et avec une équipe fortement renouvelée, le succès a été au rendez-vous de cette manifestation. Pas loin d'une centaine de joueurs étaient réunis dans la salle des fêtes pour ce jeu de quizz musical. La soirée était animée par DJ Bruno qui a su mettre l'ambiance des grands soirs ! Une soirée musicale a clos la manifestation.



De l'aveu de tous, ce fut un très beau succès et rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine où le trophée spécialement créé pour l'occasion sera remis en jeu par l'équipe victorieuse cette année.



La fête de la Saint Jean est de retour cette année avec une soirée sous le thème de l'Irlande ! Menu typique et musique celtique du duo Larivain-Peron agrémenteront votre soirée avant la traditionnelle fouée à la tombée de la nuit. Notez la date du 25 juin à partir de 19h au boudrome et réservez votre repas (sur place ou à emporter) : 13 € sur réservation au 06.88.31.76.36, 15 € sur place et 5 € pour les moins de 10 ans.



La soirée sera animée par le duo Larivain-Peron



Les fagots pour la fouée ont déjà été confectionnés par les bénévoles en amont.

Stéphane BARBIER



Journée Citoyenne



Dimanche 15 mai 2022

10h-12h : initiation aux gestes qui sauvent par les pompiers du SDIS22 offerte par la commune. Ouvert à tous les habitants. Nombre de places limité, inscription requise (mairie). RDV à la salle des fêtes.



10h-12h : nettoignons la nature. Ensemble, en famille ou entre amis, nettoignons la nature. RDV au boulodrome avec vos gants et vos gilets de signalisation, sacs de collecte fournis par la commune.

Nettoignons la nature!



12h : verre de l'amitié offert par la commune
Pique-nique au boulodrome ouvert à tous. RDV avec vos grillades et votre pique-nique (barbecues à disposition).



Notre doyenne fête ses 100 ans !

Cela reste assez exceptionnel et mérite d'être mis à l'honneur. Anna Le Du, notre doyenne a fêté ses 100 ans le 26 février 2022. C'est toujours très élégante et bien alerte qu'Anna nous accueille à Pors Anquen. Originnaire de Plouagat où elle est née, Anna aime partager ses souvenirs des travaux à la ferme qu'elle effectuait petite pour aider ses parents. Puis elle est devenue tricoteuse, famille d'accueil avant de terminer sa carrière comme cuisinière à Coat an Doch et prendre sa retraite bien méritée en 1980.

Amatrice chevronnée de belote, Anna aimait participer aux activités du club des aînés, aux différentes sorties et voyages organisés.

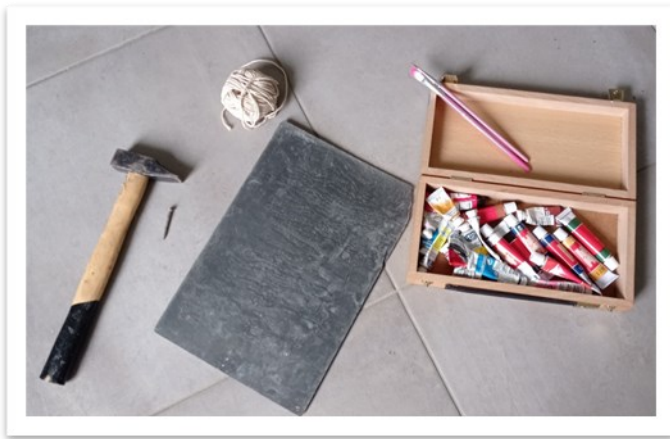
Le secret de sa bonne forme et de sa longévité est peut-être le Porto. Un verre avec un jaune d'œuf dissous, un remède que le médecin lui a prescrit jeune fille alors qu'elle était malade et qu'elle a suivi pendant de nombreuses années. Le conseil municipal te souhaite un très bel anniversaire Anna.



Jean-Baptiste LE VERRE

Peinture sur ardoise

Petite idée déco pour la maison ou l'extérieur, suivant les envies de chacun ...



Le matériel :

- une ardoise
- un clou
- un marteau
- peinture acrylique
- pinceau
- de la ficelle

Tout d'abord, faire deux trous à chaque extrémité de l'ardoise à l'aide du clou et du marteau.



Il est temps de sortir la peinture !

Il ne vous reste plus qu'à utiliser votre talent d'artiste pour faire passer un message. Pour les plus petits, n'hésitez pas à utiliser des pochoirs.

Pour finir, passez la ficelle dans les deux trous déjà faits et y faire des nœuds.

Bonne création !

L'agenda culturel : idées de sortie au Petit Echo de la Mode

Du 20 au 22 mai 2022 : l'Effet Mode

Après une édition annulée, reportée et transformée en « édition spéciale taillée sur mesure », L'Effet Mode se remet en beauté pour 2022.

L'Effet Mode ? C'est un festival unique en son genre qui réunit depuis 2014 au milieu du printemps les mondes de la mode et des arts : spectacles, ateliers, installations, expositions, vidéos, la programmation fait la part belle à la diversité, la nouveauté et aux styles dans un environnement naturel, sans voiture, au bord de l'eau.

Activité phare de L'Effet Mode, le concours C'est moi le patron ! propose à des créateurs de détourner un patron-modèle du magazine Le Petit Écho de la Mode pour l'interpréter de façon contemporaine. Le public peut voter pour sa création préférée tandis qu'un jury de professionnels de la mode et des arts exerce son œil critique pour désigner trois gagnants.

Au programme : défilés de mode, un salon des créateurs, le concours C'est moi le Patron ! des spectacles, des installations, des expositions, des performances, des ateliers...

Un festival gratuit pour de beaux moments en famille et entre amis !



Le 17 juin 2022 : Santa claws



Avec un rock inspiré par les seventies, le groupe de rock guingampais présente en live les nouveaux titres de son prochain album.

Santa Claws est un groupe de rock fondé par Greg Aubert en 2014. En 2016 le groupe enregistre un premier album enregistré par Jean-Paul Romann (Delgrès, Tinariwen, Lo'jo...) et produit par l'américain Greg Gordon, une légende dans le milieu musical qui a notamment collaboré avec les Red Hot Chilli Peppers, Public Enemy, Nick Cave ou encore LL Cool. En 2017, avec la sortie de l'album *Life is a lie*, le groupe entame une série de cinquante concerts dans le grand ouest.

À présent, avec une équipe de nouveaux musiciens, le groupe prépare un album dont la sortie est prévue en 2022.

Pour ce nouveau projet, le groupe retrouve ses racines dans le rock des seventies, un son à leur image, assumant pleinement leurs influences tantôt British, tantôt Yankee.

Une nouvelle identité sonore, un son rock organique aux intenses harmonies vocales.

Vendredi 17 juin à 20h30 Tout public – Durée : 1h15 Tarifs : 12€ / 6€

Réservation indispensable au 02 96 79 26 40 ou par mail à l'adresse lpem@leffarmor.fr
Port du masque recommandé.

L'agenda culturel : idées de sortie à la galerie du Blanchardeau à Lanvollon

Du 7 au 30 mai 2022 : Cheminement De Bernard-Marie Lauté.

Bernard-Marie Lauté joue avec les couleurs et la lumière dans des figurations allusives emplies de nature. Son travail est une suite infinie et chaque jour l'aide à découvrir quelque chose. Il revient constamment sur son œuvre ; corriger, trouver l'équilibre, reprendre inlassablement jusqu'au moment où la vie va irriguer toute la surface de la toile.

Les mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h. Gratuit

Informations au 02 96 70 17 04 – accueil@leffarmor.fr
Port du masque recommandé.



Du 11 juin au 3 juillet 2022 : Exposition de peinture d'Anne-Marie Cado



Voyageuse née au Sénégal, Anne-Marie a sillonné le monde avec sa boîte de couleurs pour s'enraciner en Finistère, berceau de sa famille.

De sa terre originelle, elle réalise une série de portraits et de personnages illustrant la vie bretonne. Des couleurs d'émotions se diffusent et vibrent entre elles de la palette à la toile, elles s'effacent, reviennent, se juxtaposent, s'évadent, voyagent, ici et là-bas entre souvenir et peinture.

Les mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h. Gratuit

Informations au 02 96 70 17 04 – accueil@leffarmor.fr
Port du masque recommandé.

URBANISME



Déclaration préalable de travaux

DARQUET Henri	1 La croix Ellien	Pose portail sortie voiture en bois 2 portes
TDF	Coat an Doc'h	Construction d'un pylône de télécommunication
SARL du grand Cohivo	Mézou Adau	Rénovation toiture bac acier et mise en place de modules photovoltaïques
MARAK Frantz	La villeneuve	Construction d'une piscine

Permis de construire

SARL NC Invest'Immo	8 lot. La chapelle	Construction maison individuelle
LE BORGNE Brigitte	5 Toul er Lan	Construction maison individuelle

ETAT CIVIL



Naissances

ROBERT Amaya	28 Kerouriou	24/03/2022
--------------	--------------	------------

Décès

ROIC (LE HUEL) Anna	Le val d'or	23/01/2022
ROUX Pierre	Le val d'or	29/01/2022
TOUBOULIC (RIOU) Yvette	Le val d'or	10/02/2022
PONSARD (DANIEL) Renée	Le val d'or	20/02/2022
SANGUY (MILLET) Madeleine	Le val d'or	02/03/2022
THERON (KETTLER) Ginette	Le val d'or	12/03/2022



Retrouvez les actus de la commune sur notre page Facebook :
[SaintJean Kerdaniel](#)